



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

Mon numéro : 1 72 01 99 351 403 01
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
ZENDAH Belgacem

Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 15/01/2024 au 14/01/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion 10	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20		1 72 01 99 351 403-01	

N°	Organisme complémentaire
1	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE

Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	N° de sécurité sociale <i>(pour information)</i>	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la complémentaire	Date fin de la complémentaire
ZENDAH Belgacem a déclaré un médecin traitant CSS sans participation financière du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 72 01 99 351 403 01	01/01/1972 1	1	01/01/2024	31/12/2024
ZENDAH Manel CSS sans participation financière du 01/01/2024 au 31/12/2024	2 11 06 13 205 026 11	06/06/2011 1	1	01/01/2024	31/12/2024

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

Loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et 441-2 du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement (articles 441-1, 441-2 et 441-3 du Code de la Santé Publique).